

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15      Date de Convocation : 07/05/2012

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 11

*Le* an deux mil douze le quatorze du mois de mai à 18 heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

**Présents tous les conseillers municipaux en exercice** : Messieurs SABIN Patrick, CHIVALEY Christophe, CLAUDE René, DOURTHE Gérard, DROUHAULT Robert, LABEYRIE Robert, RABY André, Mesdames CAZET Stéphanie, DEDIEU Emmanuelle, KHAKHOULIA Françoise, RENARD Sylvie.

**Absents et excusés** : M LALANNE Jean-Michel ; Mme MOREIRA Virginie; M GARCIA Sylvain ; Mme EDALITI Nathalie excusée.

**Procuration** : . Mme EDALITI Nathalie a donné procuration à Mme DEDIEU Emmanuelle,

Monsieur DROUHAULT Robert a été élu Secrétaire de séance.

---

Monsieur le maire ouvre la séance. L'ordre du jour, modifié à l'unanimité, est le suivant:

- 1. Résultat de l'enquête publique des chemins**
- 2. Organisation des heures du personnel technique**
- 3. Embauche CAE**
- 4. Répartition des investissements**
- 5. Marché : Création et tarif**

Questions diverses

M. le maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent, 12 avril 2012. Les conseillers présents signent la feuille de présence.

**2012-018: Résultat de l'enquête publique des chemins**

Par la délibération 2012-004 en date du 16 février 2012, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux sur les secteurs de Toumiou et de Jouanicot, en vue de leur cession ;

L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 26 mars inclus,

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable,

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide :

- de désaffecter les chemins ruraux ci-dessous en vue de leur cession ;

Quartier	Parcelle	Surface	Prix (en €)	Total	Propriétaire	Acquéreur
JOUANICOT	Q 587	4a 53ca	4.53	4.53	Commune	Baudry Phillippe (Escource)
	Q 617	2a 21ca	2.21	9.63		Indivision Chibrac (Escource)
	Q 618	2a 43ca	2.43			
	R 2456	2a 47ca	2.47			
	R 2457	2a 52ca	2.52			
TOUMIOU	R 2436	0a 23ca	0.23	0.23	Commune	Querité Georges (Escource)
	R 2437	0a 39ca	0.39	5.17		François (Escource)
	R 2438	1a 78ca	1.78			
	R 2439	3a 00ca	3.00			
	R 2440	2a 81ca	2.81	2.81		Haddad Prevost Alain (Escource)
	R 2441	4a 38ca	4.38	4.38		Aramburu José (Escource)
	R 2442	2a 90ca	2.90	2.90		

- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0.01€ le m<sup>2</sup> ;

- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété ;

- d'autoriser M. ou Mme le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

### **2012-019: Organisation des heures du personnel technique**

Par rapport au projet de création de marché, il faut du personnel technique présent.

Le conseil municipal s'accorde pour définir que les heures de travail du garde champêtre vont être modifiées (travail de deux samedis, et 1 lundi de récupération).

De plus un roulement sera établi pour les deux autres agents, mais ce seront des astreintes. Aujourd'hui, le montant forfaitaire par astreinte est de 34.85€.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

### **2012-020: Embauche CAE**

M le maire souhaite embaucher un CAE supplémentaire de 20h pour diverses taches notamment le ménage. Durée 6 mois.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	1 F KHAKHOULIA	0

### **2012-021: répartition des investissements**

Il reste un montant de 400 818€ à répartir

ACQUISITIONS		T.T.C
1	Epareuse	5 000,00 €
2	Alarmes Bâtiments communaux	10 000,00 €
TRAVAUX		
1	Aménagements de l'Entrée du Bourg	200 000,00 €

2	Equipement Petite salle	9 000,00 €
		8 000,00 €
5	W.C public + parking	30 000,00 €
7	Travaux cantine (zone repas) peinture	3 000,00 €
8	Aménagements pour le marché	5 000,00 €
9	Huisserie Facade Mairie	20 000,00 €
10	Voirie piste forestière (ménéou)	11 000,00 €
11	Extérieur de la Petite Salle	13 000,00 €
12	Cabanes de résiniers (3)	2 000,00 €
13	Huisserie Espace musical	14 000,00 €
16	Matériels informatique (médiathèque) 5 ordi	4 000,00 €
17	Opération Numérues	7 000,00 €
19	Renouvellement de tables à la cantine (grands)	1 000,00 €
20	Remplacement d'un véhicule	10 818,00 €
22	Logiciel de compta pour secrétariat	5 000,00 €
23	meubles inox (Zone cuisine)	3 000,00 €
24	Logiciel "gestion de la bibliothèque"	2 000,00 €
25	Equipement stade (autolaveuse slos)	2 000,00 €
26	Equipement de supports publicitaire	3 000,00 €
28	Achat de matériels sono pour la salle polyvalente	3 000,00 €
		<b>370 818,00 €</b>

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Pour l'aménagement de la Poste, on fera une demande de subvention.

Pour remplacer un véhicule, on prévoit l'achat d'un véhicule 9 places. Au regard du coût de ce véhicule, des demandes de subventions sont envisagées :

Le CG ne subventionne plus l'achat à 50% mais prend en charge les frais du véhicule, si la commune se charge du ramassage scolaire avec celui-ci. Mais, une fois que le contrat avec le transporteur Jarraud arrivera à échéance, c'est-à-dire en 2016. La commune n'a donc pas intérêt à prendre en charge le ramassage scolaire.

Le FAFA peut subventionner cet achat à hauteur de 50% mais, il faut dans ce cas que ce soit le club de football qui en fasse la demande. Se pose alors la question du réel propriétaire du car : club ou municipalité. Même si une convention est passée entre les deux entités, la commune aura malgré tout payé la moitié du véhicule... La réflexion est à approfondir.

### **2012-022: Création d'un marché communal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :  
- décide de créer un marché communal,

- adopte le règlement intérieur,
- charge M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

### **2012-023: Prix du mètre linéaire pour le marché**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :  
D'accorder la gratuité du mètre linéaire jusqu'au 25 mai 2013 inclus.  
Le tarif sera révisé pour le premier samedi du mois de juin de chaque année.

**Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.**

**Séance levée à 20H00**

**Le maire**

**Le secrétaire**

**Les Conseillers Municipaux**